



**ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-471**  
**PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET CIRCULER**  
**TRAVAUX – REFECTION APPARTEMENT**  
**19 BOULEVARD GAMBETTA**

**Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

**VU** l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le stationnement sera ponctuel rue Victor Guiraud pour chargement de gravas et déchargement de matériaux sauf pour les horaires d'entrées et sorties de l'école Daudet (08h15 à 08h35, 11h25 à 11h45 ; 13h15 à 13h35, 16h25 à 16h45, 17h10 à 17h30) du lundi 30 septembre 2024 au mardi 31 décembre 2024.

**Article 2 :**

**Les travaux sont interdits sur la voie publique le mercredi jour de marché.**

**Article 3 :**

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « JEFS » effectuant les travaux.

**Article 4 :**

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 18 septembre 2024.

Par délégation du Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.